

Au cours d'une réunion régulière du «caucus», les députés du Crédit social ont décidé, étant donné la situation d'urgence, que le choix d'un nouveau chef s'imposait.

Nous avons décidé, en majorité, de changer de chef. Nous avons un nouveau chef, un nouveau whip. Nous voulons changer les places à la Chambre, mettre M. Caouette à la place de M. Thompson, et notre whip à la place régulière du whip.

Nous donnerons également une nouvelle distribution des bureaux et des pupitres à la Chambre à l'Orateur de la Chambre, y compris la nouvelle disposition.

Et s'il y en a au sein de notre groupement qui, comme on l'a annoncé d'ailleurs dans les journaux, ne sont pas satisfaits de la décision de la majorité, libre à eux d'aller siéger ailleurs et de former leur propre parti.

Par ailleurs, s'ils sont contents de continuer avec le parti, avec le groupe des 23, à ce moment-là, qu'ils prennent les places que nous leur assignerons à la Chambre, conformément à la liste que nous remettrons à M. l'Orateur, ainsi que l'attribution des nouveaux bureaux que nous ferons.

M. KNOWLES: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous devriez savoir que les délibérations du Comité sont enregistrées sur une bande.

Le PRÉSIDENT: Non, elles sont prises par les sténographes.

M. KNOWLES: Dans ce cas, à quoi sert ce dispositif là-bas?

Le PRÉSIDENT: C'est un téléviseur, n'est-ce pas?

M. KNOWLES: Est-ce que nos paroles sont enregistrées pour la télévision?

Le COURRIÉRISTE DE LA TÉLÉVISION: Oui.

M. KNOWLES: Monsieur le président, je crois qu'il revient au Comité de décider de cela, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Le Comité a-t-il des objections à ce que les paroles prononcées dans cette salle soient enregistrées mot à mot par les gens de la télévision?

M. WOOLLIAMS: Je n'y vois rien de mal.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelqu'un qui s'y oppose?

M. LEBOE: Monsieur le président, je ne m'oppose pas à l'enregistrement des délibérations pourvu qu'on les enregistre en entier et non certains passages seulement.

Le PRÉSIDENT: Ce nous serait bien difficile d'en décider.

M. KNOWLES: Monsieur le président, les comités sont des prolongements de la Chambre et, bien que je désire qu'on donne aux délibérations du Parlement la plus grande diffusion possible—de fait, j'aimerais que les séances du Parlement soient télévisées—je me demande si c'est la bonne façon d'y arriver?

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un formule-t-il une motion pour ou contre?

M. MARTNEAU: Monsieur le président, il y a un rappel au Règlement fait par M. Knowles sur lequel il faut rendre une décision.

M. KNOWLES: Il vous revient d'en décider, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Eh bien! Si c'est à moi d'en décider, je déclare qu'en conformité du Règlement de la Chambre, puisqu'il n'y a pas de télédiffusion à la Chambre sauf en certaines occasions spéciales, telles que l'ouverture ou la clôture d'une session . . .

M. BREWIN: Je crois que ce serait utile de commencer ici, ce serait comme un pied de pris. Je propose donc que nous le permettions.

Le PRÉSIDENT: Vous proposez qu'on permette la télédiffusion?

M. WOOLLIAMS: J'appuie la motion.